



Plan de mobilité durable 2025-2027

Université Grenoble Alpes

Mai 2025



Plan de mobilité durable 2025-2027

- **Cadre réglementaire**
- **Les enjeux d'un plan de mobilité durable pour l'UGA**
- **La construction du plan de mobilité durable et son articulation avec les dispositifs existants**
- **Les engagements de l'UGA pour une mobilité durable**
- **Annexes**

Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire du plan de mobilité

- **Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015**
 - Oblige l'élaboration d'un plan de mobilité à toutes les entreprises regroupant au moins 100 travailleurs sur un même site
 - Précise le but du plan de mobilité : optimiser l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'établissement, en particulier ceux de son personnel
- **Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019**
 - Renforce l'obligation de réalisation du plan de mobilité en réduisant le seuil de salariés nécessaires à 50 sur un même site
- **Circulaire relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'État du 13 novembre 2020**
 - Rappelle les obligations relatives à l'élaboration d'un plan de mobilité et les principaux objectifs de ce dernier :
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre
 - Contribuer à la qualité des conditions de vie au travail
 - Réaliser des économies financières
 - Réduire la congestion des moyens de transport
- **Circulaire relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État du 21 novembre 2023**
 - Renforce cette disposition en demandant la mise en place d'un ou de plusieurs plans de mobilité durable couvrant l'ensemble du périmètre de l'établissement.
 - Fixe une cible de 100 % d'administrations couvertes par un plan de mobilité en 2024

Les enjeux d'un plan de mobilité durable pour l'UGA

Mettre en œuvre une politique de mobilité cohérente avec nos ambitions

- Une université de rang mondial ancrée sur son territoire
 - Cohérente avec les enjeux de ses territoires
 - Inspirante et innovante pour la communauté universitaire
 - Attractive pour nos partenaires

- Une université engagée à travers sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - Favorise des modes de déplacement professionnels plus sobres
 - Développe des mobilités douces et raisonnées sur l'ensemble de ses sites
 - Renforce les actions de sobriété et de transition énergétique
 - Pour devenir une administration éco-responsable

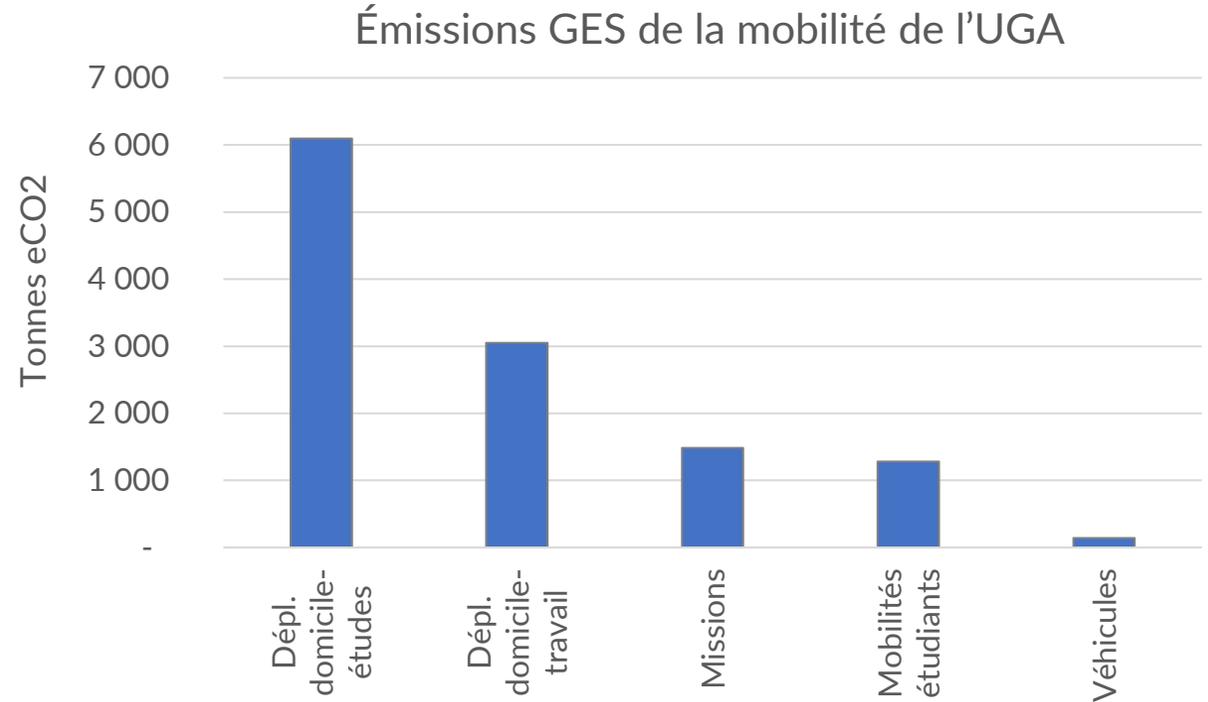
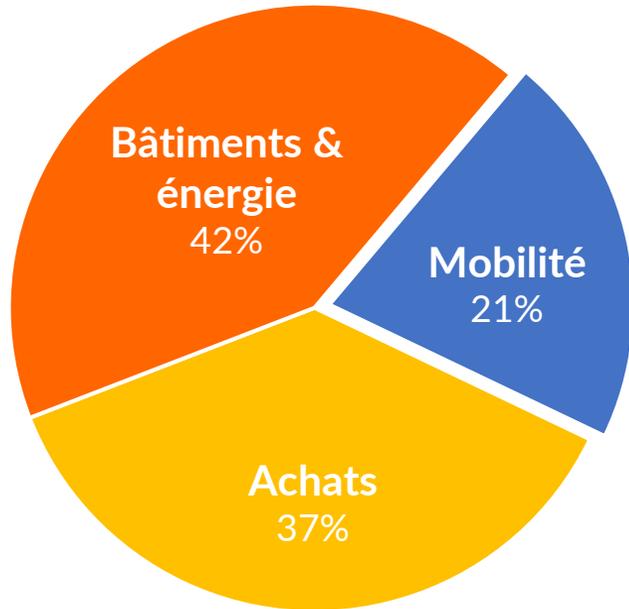
- Une université exemplaire sur le plan réglementaire

Part de la mobilité dans le bilan GES 2023 de l'UGA

2023
56 900 t eCO₂



Objectif
-5% / an
à partir de 2022



- La mobilité représente :
- Une part stable des émissions GES de l'UGA (hors établissements-composantes) : environ 20% du bilan entre 2019 et 2023
 - Près de 40 % des émissions GES de l'ENSAG-UGA pour une année type
 - Plus de 30% des émissions GES de Sciences Po Grenoble-UGA en 2023
 - 2 % du bilan GES 2023 de Grenoble INP-UGA, qui ne prend en compte que la mobilité du personnel (domicile - travail et missions) pour cet exercice

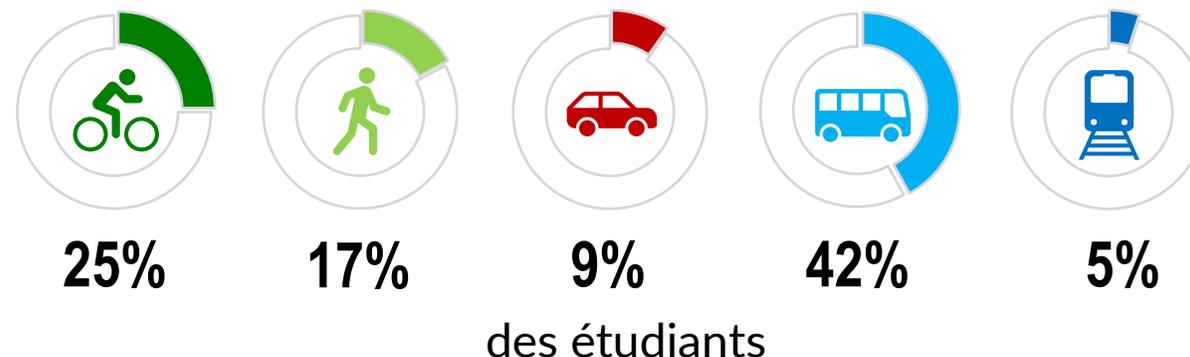
Principales sources d'émissions GES de la mobilité

Déplacements pendulaires | 77 % des émissions GES de la mobilité

Étudiants | 51 % de la mobilité

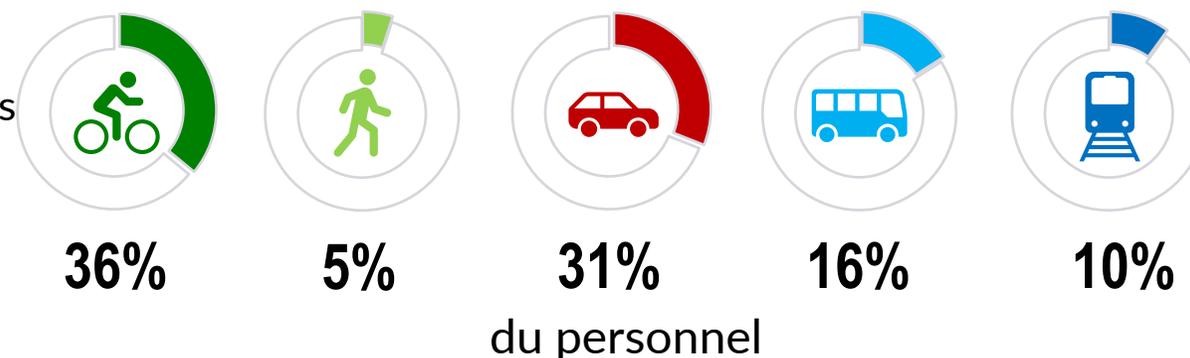
- 60 % des étudiants viennent au moins 5 jours par semaine
- Recours important aux transports en commun
- **Voiture : responsable de 70 % des émissions GES**
- **Autosolisme élevé : 1,3 personnes par véhicule**

Mode de déplacement



Personnel | 26 % de la mobilité

- En moyenne 4 jours de présence par semaine
- Report modal des transports en commun vers les modes actifs entre 2017 et 2023 (+ 16 pts)
- **L'utilisation de la voiture reste stable** par rapport à 2017 et **responsable de 85 % des émissions GES**
- **Autosolisme élevé : 1,2 personnes par véhicule**



Principales sources d'émissions GES de la mobilité

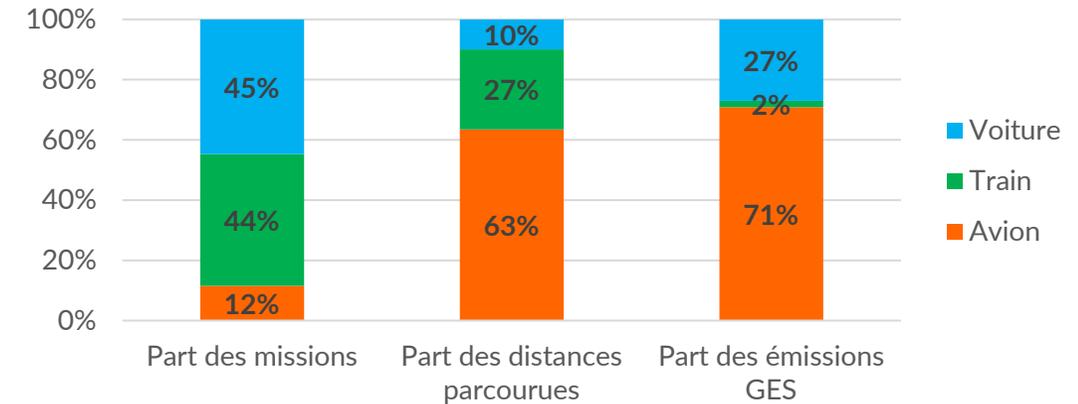
Missions | 12 % des émissions GES de la mobilité

- Reprise des déplacements après un ralentissement en 2022
- Constats similaires sur les derniers exercices:
 - L'avion est le mode de déplacement le moins utilisé mais le plus émetteur
 - La voiture et le train sont utilisés de façon équitable
 - Le train est très faiblement émetteur

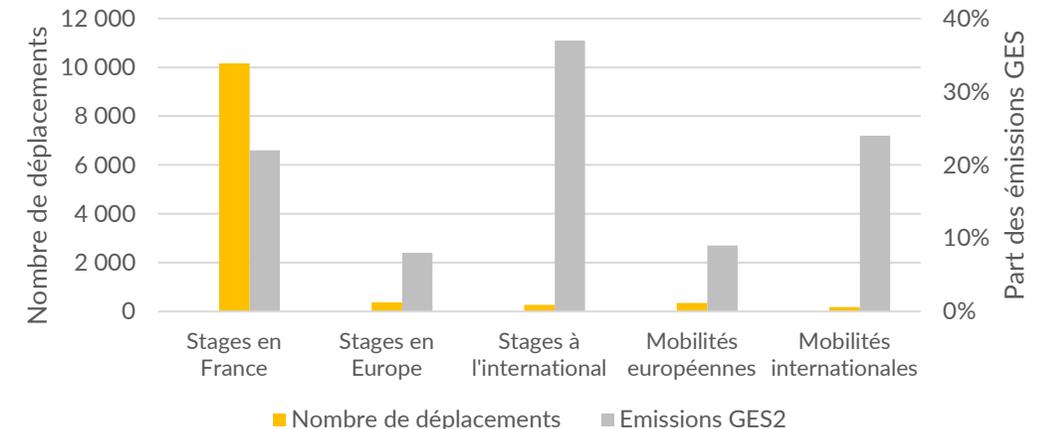
Mobilité des étudiants | 11 % des émissions GES de la mobilité

- Un rebond dans les mobilités internationales mais toujours ralenti depuis la crise Covid-19
- Les déplacements internationaux représentent 10 % des déplacements des étudiants mais sont responsables de 61 % des émissions GES
 - Modes de déplacement estimés, faute de données dans les SI

Répartition du nombre de missions, des distances parcourues et des émissions GES associées pour chaque mode de déplacement principal



Volume de déplacements et part des émissions GES associées selon le type de mobilité et la destination



Principaux leviers de décarbonation de la mobilité

Pour décarboner les déplacements pendulaires du personnel et des étudiants

- Développer le covoiturage pour réduire l'autosolisme
- Accroître l'usage des mobilités actives et des transports en commun pour faire baisser la part modale de la voiture

Pour décarboner les déplacements professionnels

- Diminuer l'usage des modes carbonés, notamment de l'avion
- Généraliser le recours au train pour les missions vers la France ou l'Europe
- Optimiser et rationaliser les déplacements professionnels

Pour décarboner les mobilités étudiantes

- Diminuer l'usage de l'avion dans les déplacements internationaux
- Développer le recours au train pour les déplacements nationaux ou européens

Pour la flotte de véhicules professionnels

- Réduire la taille de la flotte de véhicules professionnels, notamment grâce à la mutualisation
- Verdir la composition de la flotte à travers des véhicules à plus faibles émissions et des alternatives à la voiture

**Construction du plan de mobilité
durable
et articulation avec les dispositifs
existants**

Les plans de mobilité actuels de l'UGA

Plan de mobilité
du Domaine
universitaire
(PDU)
2018-2030

Limité aux
amé-
nagements du
Domaine
universitaire

Convention
M'PRO
Plan de mobilité
Employeur
(PdME)

Limité aux
dépla-cements
du per-sonnel
grenoblois

Convention VRM
Plan Mobilité
Campus UGA
Valence Drôme
Ardèche
En cours d'élaboration

Limité aux sites
valentinois

Charte
d'engagement
pour des
déplacements
professionnels
écoresponsables
(2023)

Limité aux
déplacements
professionnels

Non abordés dans les
documents cadres actuels

Mobilité des étudiants

Autres sites

Nouvelles
réglementations

Nouvelles actions
déjà engagées

Évolution des enjeux
de la mobilité

Plan de mobilité durable
de l'UGA

Plan de mobilité **actualisé et élargi**

- à **tous les axes** de la mobilité
- à **tous les sites** de l'établissement
- avec une **cohérence** dans les actions

Synthèse des plans de mobilité de l'UGA

> Plan de mobilité du Domaine Universitaire (2018-2030)

- 6 volets d'intervention et 19 actions identifiées à court (2018-2020) et plus long terme (2025-2030)
 - Principales actions mentionnées : maîtrise des flux et des stationnements de voiture, amélioration des liaisons et des stationnements pour vélos, aménagement de sites propres pour les lignes de bus...

> Plan de Mobilité Employeur (PdME)

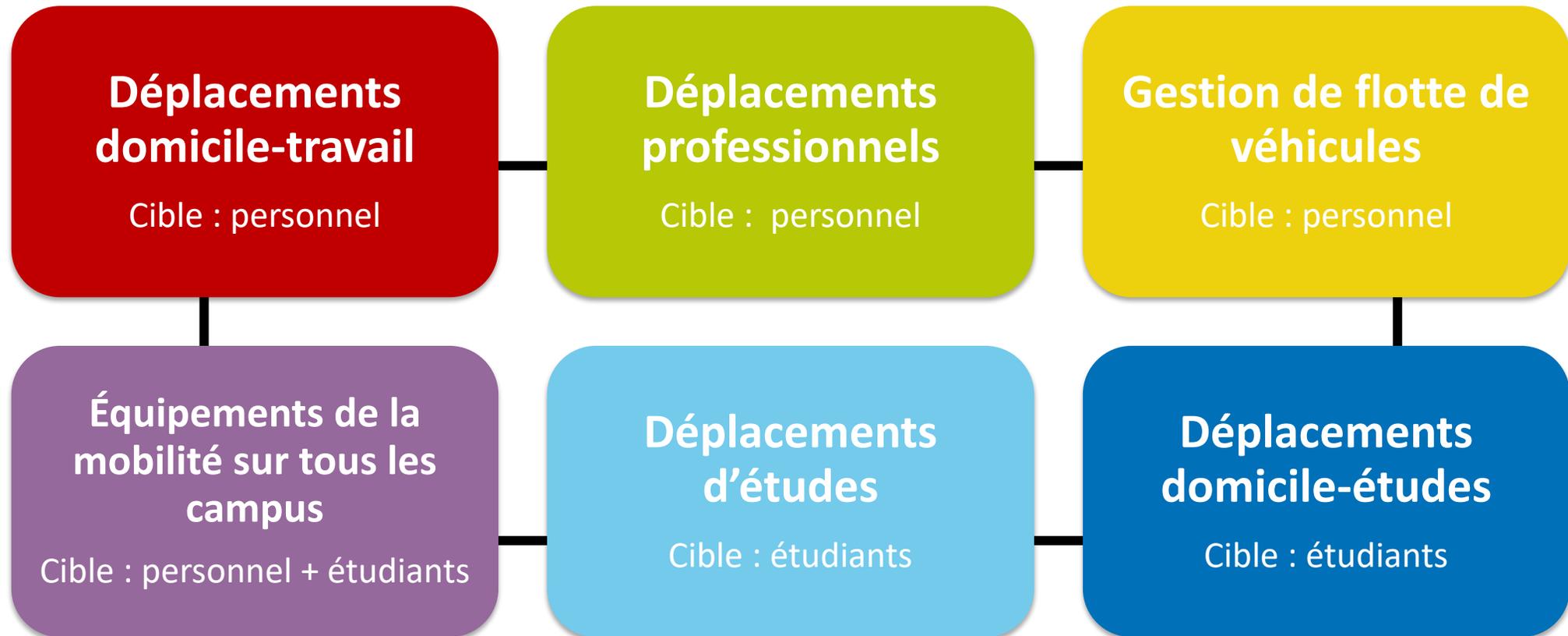
- Conventions de partenariat M'PRO avec le SMMAG pour un accompagnement à la mise en place d'un PdME
- Engagement de chaque établissement pour 3 ans avec engagement au choix sur 8 axes et ~50 actions de promotion des modes alternatifs à l'autosolisme pour les déplacements professionnels et domicile-travail
 - Renouvellement de la convention en septembre 2024 pour l'UGA (hors établissements-composantes) : engagement sur 35 actions
Ex. incitations financières pour le vélo et le covoiturage, mise à disposition de titres de déplacement, mise à disposition de stationnements et d'un dispositif d'entretien pour les vélos, mise en relation des covoitureurs, développement de la visioconférence et du télétravail...

> Plan Mobilité Campus UGA VDA (2025-2027)

- Convention de partenariat avec Valence Romans Mobilités (VRM)
- Engagement de l'UGA sur 16 actions sur les déplacements professionnels, domicile-travail et domicile-études
 - Ex. diffusion de l'information sur la mobilité, niveau de prise en charge des abonnements, mise à disposition de carte de location de vélos, développement des stationnements de vélos, communication sur le covoiturage, mise en relation des covoitureurs, développement du télétravail...

→ [Détail de chaque plan en annexe](#)

Plan de mobilité de l'UGA : 6 axes de travail



Processus de construction du plan de mobilité durable

Juin 2023 Création du Groupe de travail Charte Mobilité

Été 2023 Consultation du personnel
sur les mesures et engagements de l'UGA sur les déplacements professionnels

Octobre 2023 Vote en Conseil d'Administration
de la Charte d'engagement pour des déplacements professionnels écoresponsables

Automne 2023 Transformation du Groupe de Travail en Comité de Suivi Mobilité

Pilotage : Direction Générale des Services (DGS)

Participants récurrents : DGD PAT, Direction des Achats, Direction campus UGA VDA & Direction TREC

Contributeurs : DGD DIT, DGD FORM, DGD RH, Direction des Finances & plusieurs composantes (IUT1, UFR STAPS, UFR PhITEM)

État des lieux de la mobilité à l'UGA

Proposition d'axes et d'actions prioritaires

Rédaction du plan de mobilité durable

Élargissement aux composantes académiques
et mise en place du Comité thématique Mobilité

Relecture par les structures de l'UGA (services centraux,
composantes...)

Suivi des actions déjà engagées

Été 2025 Proposition du Plan de Mobilité durable en Conseil d'Administration

→ Intégration des actions au Plan TREC de l'UGA pour contribuer à la décarbonation des activités de l'établissement

Les engagements de l'UGA pour une mobilité durable

ENGAGEMENT N°1

DÉVELOPPER LE COVOITURAGE POUR LES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES DU PERSONNEL ET DES ÉTUDIANTS

CONTEXTE DE L'UGA (hors établissements-composantes)

- **La voiture est le mode de déplacements le plus émetteur de gaz à effet de serre** pour les déplacements pendulaires du personnel et des étudiants
 - 85 % des émissions GES du personnel et 70 % pour les étudiants
 - Covoiturage : **principal levier de décarbonation** des déplacements domicile-travail et domicile-études (y compris pour les retours au domicile parental)
- Mode de déplacement principal pour **31 % du personnel et 9 % des étudiants** en 2023
 - Disparités territoriales : part d'utilisation 2 fois plus importante à Valence : 62 %
 - **Autosolisme important : 80 % des trajets pour le personnel et 74 % pour les étudiants**
 - Évolution des utilisations entre 2017 et 2023 : **relative stabilité dans l'utilisation de la voiture**
- Déploiement du Forfait Mobilités Durables (FMD) en 2021 et passage de 50 à 75 % de la prise en charge des frais de transport en commun en septembre 2023

CONTEXTE DE GRENOBLE INP – UGA

- D'après l'enquête mobilité de 2023, **14 % du personnel et 2 % des étudiants** de Grenoble INP - UGA utilisent la voiture comme mode de transport
 - Disparités entre les différents sites : une utilisation de la voiture plus marquée sur le site de Minatec (29 %) et plus faible sur le site de GreEn-ER (<9 %)
- Le covoiturage représente 5 % des déplacements du personnel et 9 % des déplacements des étudiants.
- **Autosolisme : 74 % des trajets pour le personnel et 18 % pour les étudiants**

CONTEXTE DE SCIENCES PO GRENOBLE - UGA

- Mode de déplacement principal pour **26 % du personnel et 5 % des étudiants** en 2023
- La voiture est responsable de 58 % des émissions GES du personnel et 31 % pour les étudiants
- **Autosolisme important : 85 % des trajets pour le personnel et 90 % pour les étudiants**

CONTEXTE DE L'ENSAG – UGA

- Mode de déplacement principal pour **36 % du personnel et 8 % des étudiants** en 2023
- La voiture est responsable de 83 % des émissions GES du personnel et 37 % pour les étudiants
- **Autosolisme important : 74 % des trajets pour le personnel et 62 % pour les étudiants**

ENGAGEMENT N°1

DÉVELOPPER LE COVOITURAGE POUR LES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES DU PERSONNEL ET DES ÉTUDIANTS

OBJECTIFS GENERAUX

- Réduire l'autosolisme à moins de 60 % des utilisateurs de la voiture d'ici 2030
- Réduire de moitié la part d'utilisation de la voiture pour les déplacements pendulaires d'ici 2030 (base 2023)

INDICATEURS

- > *Part d'autosolisme pour les utilisateurs de la voiture*
- > *Part d'utilisation de la voiture comme mode de déplacement principal*

OBJECTIF SPECIFIQUE : Grenoble INP – UGA

- Maintenir une part d'autosolisme inférieure à 20 % pour les étudiants

INDICATEUR

- > *Part d'autosolisme pour les utilisateurs de la voiture*

DÉVELOPPER LE COVOITURAGE POUR LES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES DU PERSONNEL ET DES ÉTUDIANTS

ACTIONS A POURSUIVRE (★) OU A METTRE EN ŒUVRE:

> **Communiquer sur les principaux dispositifs de covoiturage disponibles et leurs avantages**

- Communiquer sur les dispositifs de covoiturage disponibles sur nos différents sites, de façon régulière et lors de temps-forts, en portant une attention particulière aux sites éloignés ★
- Valoriser les avantages de nos partenariats avec les opérateurs du covoiturage ★

> **Faciliter la mise en relation des utilisateurs par la création de communautés et la rencontre des usagers**

- Signer des partenariats avec les opérateurs du covoiturage de nos différents sites ★
- Faciliter l'organisation des ateliers « Rencontres covoiturage » pour permettre la mise en relation des utilisateurs dans les structures de l'UGA ★
- Organiser des événements : Forum covoiturage, pique-nique covoiturage...
- Créer des communautés locales avec d'autres acteurs publics ou pour des destinations spécifiques (ex. Grenoble – Valence)
- Animer la démarche et les communautés créées

> **Améliorer les infrastructures et l'offre de covoiturage**

- Créer des emplacements d'embarquement pour le covoiturage ★
- Échanger avec les Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) pour mieux intégrer nos sites dans les dispositifs de covoiturage disponibles ★
- Matérialiser des places de stationnement réservées pour le covoiturage

ENGAGEMENT N°2

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES POUR LES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES DU PERSONNEL ET DES ÉTUDIANTS

CONTEXTE DE L'UGA (hors établissements-composantes)

- Modes de déplacement actifs (marche, vélo, trottinette) : **mode de déplacement le plus utilisé** par le personnel et les étudiants pour leurs déplacements pendulaires
 - Mode principal pour 42 % du personnel et 43 % des étudiants en 2023
 - Place importante pour le vélo : 31 % pour le personnel et 22 % pour les étudiants
 - Pratique en **forte croissance** (+15 pts entre 2017 et 2023) : bascule d'un grand nombre d'utilisateurs depuis les transports en commun
- **Avantages financiers pour le personnel** : mise en place du Forfait Mobilités Durables depuis 2022, octroyé à 1 900 agents pour 483k€ en 2023 et pouvant s'élever jusqu'à 300 €
- Création d'un atelier révision vélo pour les personnels (2020)
- Fort développement des infrastructures cyclables à Grenoble

CONTEXTE DE GRENOBLE INP – UGA

- 60 % des étudiants et 52 % des personnels optent pour ces solutions
 - Le vélo est le mode de déplacement privilégié par le personnel (34 %) et les étudiants privilégient la marche à hauteur de 31 %
- Le Forfait Mobilités Durables a encouragé l'adoption du vélo, de même que le développement des pistes cyclables ainsi que l'installation d'arceaux ou d'abris à vélo aux abords des bâtiments

CONTEXTE DE SCIENCES PO GRENOBLE - UGA

- Modes de déplacement actifs (marche, vélo, trottinette) : 34 % du personnel et 27 % des étudiants en 2023
 - Avec une place importante pour le vélo : 34 % pour le personnel et 17 % pour les étudiants
 - Forfait Mobilités Durables octroyé à 53 agents en 2023 et pouvant s'élever jusqu'à 300 € (11,6k€)

CONTEXTE DE L'ENSAG – UGA

- Modes de déplacement actifs (marche, vélo, trottinette) : 30 % du personnel et 28 % des étudiants en 2023
 - Avec une place importante pour le vélo : 28 % pour le personnel et 21 % pour les étudiants
 - Forfait Mobilités Durables depuis 2022, octroyé à 23 agents en 2023 et pouvant s'élever jusqu'à 300 €

ENGAGEMENT N°2

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES POUR LES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES DU PERSONNEL ET DES ÉTUDIANTS

OBJECTIF GENERAL

→ Augmenter et maintenir la part d'utilisateurs des mobilités actives, pour les déplacements pendulaires, pour chaque public (personnel et étudiant) à plus de 55 % d'ici 2030

INDICATEURS

> *Part d'utilisateurs des mobilités actives pour le personnel et pour les étudiants*

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES POUR LES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES DU PERSONNEL ET DES ÉTUDIANTS

ACTIONS A POURSUIVRE (★) OU A METTRE EN ŒUVRE

> *Faciliter l'accès aux mobilités actives*

- Développer, avec les AOM, l'offre de location longue durée de vélos pour les étudiants ★
- Déployer une offre d'achat de vélos de 2nde main avec des prestataires
- Mettre en place des aides à l'achat de vélo
- Faciliter l'accès aux vélos et/ou trottinettes en libre-service (free-floating) sur nos différents sites ★
- Accompagner la création d'une association étudiante autour du vélo ou d'un Club vélo UGA

> *Améliorer la sécurité des utilisateurs et la sécurisation des équipements*

- Mettre en place des partenariats avec des prestataires pour mettre à disposition des équipements de sécurité et de sécurisation à prix avantageux (antivols, casques, éclairage...)
- Mettre à disposition des petits équipements de sécurité (réflecteurs, gilets...) ★
- Réaliser des sessions de marquage de vélo
- Proposer des formations de « Remise en selle »

> *Développer l'offre de réparation des vélos*

- Pérenniser les dispositifs existants de révision et/ou réparation des vélos (ateliers de réparation du Domaine Universitaire et de l'ENSAG-UGA)
- Développer une offre de réparation complémentaire aux dispositifs existants et accessible au personnel de tous les sites, avec prise en charge de tous les équipements de mobilité (VAE, trottinette...)
- Organiser des ateliers d'initiation et d'accompagnement à la réparation des vélos

> *Adapter les règles de fonctionnement aux nouveaux équipements de la mobilité*

- Définir des règles et une démarche pour le stockage et la recharge des batteries et équipements à batterie dans les bâtiments ★

AMELIORER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN SUR CERTAINS SITES, POUR LES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES DU PERSONNEL ET DES ÉTUDIANTS

CONTEXTE DE L'UGA

Les enquêtes sur les habitudes de déplacements pendulaires du personnel et des étudiants mettent en évidence un **usage modéré des transports en commun pour certains sites** et des perspectives de report de la voiture vers le bus, le tramway ou le train

- **Pour les sites de Valence**
 - 15 % du personnel et 44 % des étudiants utilisent les transports en commun comme mode de déplacement principal
 - Le bus est utilisé seulement par 7 % des agents et 35 % des étudiants
 - La voiture est 2 fois plus utilisée et les transports en commun 2 fois moins que pour les autres sites de l'université
 - Selon l'enquête *Vie et Services étudiants en Drôme* de 2025, près de 30 % des étudiants seraient prêts à moins utiliser leur voiture avec des bus plus fréquents et 19 % avec une desserte directe de leur lieu d'étude
- **Pour le site Santé**
 - 25 % des agents utilisent les transports en commun comme mode de déplacement principal
 - La part modale des transports en commun est d'un quart inférieure à la moyenne des autres sites grenoblois alors que la voiture y est plus élevée

ENGAGEMENT N°3

AMELIORER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN SUR CERTAINS SITES, POUR LES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES DU PERSONNEL ET DES ÉTUDIANTS

OBJECTIFS GENERAUX

- Augmenter la part d'utilisateurs des transports en commun à plus de 30 % pour le personnel des sites de Valence d'ici 2030
- Augmenter la part d'utilisateurs des transports en commun à plus de 50 % pour les étudiants des sites de Valence d'ici 2030
- Augmenter la part d'utilisateurs des transports en commun à plus de 30 % pour le personnel du Site Santé d'ici 2030

INDICATEURS

- > *Part d'utilisateurs des transports en commun pour le personnel et pour les étudiants des sites de Valence*
- > *Part d'utilisateurs des transports en commun pour le personnel du Site Santé*

AMELIORER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN SUR CERTAINS SITES, POUR LES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES DU PERSONNEL ET DES ÉTUDIANTS

ACTIONS A POURSUIVRE (★) OU A METTRE EN ŒUVRE

> Communiquer sur l'offre de transport en commun et les dispositifs financiers

- Communiquer sur l'offre de transports en communs disponibles sur nos différents sites, de façon régulière et lors de temps-forts
- Communiquer sur les dispositifs de prise en charge partielle des frais d'abonnements

> Accompagner le changement de pratique

- Organiser des périodes d'essai des transports en commun avec la mise à disposition de titres de transport
- Proposer des sessions de conseil individualisé

> Améliorer les infrastructures et l'offre de transport en commun

- Faire évoluer les enquêtes sur les habitudes de déplacements pendulaires du personnel et des étudiants pour identifier les potentiels leviers à actionner
- Échanger avec les AOM pour améliorer, sur les sites ciblés, la desserte de transports en commun, la localisation des arrêts ou la mise en place de parkings relais

ENGAGEMENT N°4

ADAPTER LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT POUR RÉDUIRE ET MIEUX RÉGULER LES DEPLACEMENTS PENDULAIRES

CONTEXTE DE L'UGA (hors établissements-composantes)

- **Développement important du télétravail** depuis la période Covid-19
 - En 2023, 1 424 agents en télétravail (soit 47 % des BIATSS) avec en moyenne 500 télétravailleurs par jour (soit 17 % des BIATSS)
 - Une moyenne de 1,5 jours télétravaillés par agent par semaine avec des **disparités importantes selon les jours** : le vendredi (matin) pour 900 agents et mercredi (matin) pour 700 agents, le mardi pour 180 agents et le jeudi pour 280 agents
 - Adoption de la Charte du Télétravail avec mises à jour régulières et formations d'accompagnement dans FICEL
 - Télétravail possible à domicile ou en tiers lieux
- **Maintien d'un volume important de cours en présentiel** : 70 % des étudiants présents sur site 5 jours par semaine avec **surfréquentation des transports en commun**
 - Période de tension de septembre à février et très forte tension de **d'octobre à décembre**, qui induit une perte de qualité du service et un effet désincitatif pour les autres (potentiels) utilisateurs
 - Ex. **Hyperpointe** sur les arrivées sur le Domaine Universitaire **entre 7h45 et 8h** : environ 78 % d'étudiants / 935 étudiants dans le tram B sur le quart d'heure (données SMMAG)
 - Problématiques similaires sur les sites de Valence

CONTEXTE DE GRENOBLE INP – UGA

- **Développement du télétravail** : en 2023, près de 75 % des agents administratifs ont télétravaillé, marquant une augmentation par rapport à 2022 (63 %)
 - 34 % du personnel télétravaille le vendredi contre 4 % le jeudi
 - 17 % des agents considèrent que la réduction des trajets est leur principale motivation pour le télétravail
 - Mise à disposition d'un guide auprès des agents et d'un protocole auprès des directions pour accompagner la mise en place du télétravail

CONTEXTE DE SCIENCES PO GRENOBLE - UGA

- **Télétravail** : en 2023, 71 agents en télétravail (soit 60 % des BIATSS) avec en moyenne 62 télétravailleurs par jour (soit 52% des BIATSS)
 - Jours les plus télétravaillés : mercredi 879 jours dans l'année
 - Jours les moins télétravaillés : mardi et jeudi avec 370 et 352 jours dans l'année
- Problématique partagée de surfréquentation des transports en commun par les étudiants sur le Domaine Universitaire

CONTEXTE DE L'ENSAG – UGA

- **Télétravail** : sur une semaine type en 2023, 45 % du personnel effectue au moins 1 jour de télétravail dont 65% le lundi, 10% le mardi, 10% le jeudi et 15% le vendredi
- **Contexte différent pour le transport en commun dans le sud grenoblois** : poids des étudiants moins marqué sur les transports en commun

ENGAGEMENT N°4

ADAPTER LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT POUR RÉDUIRE ET MIEUX RÉGULER LES DEPLACEMENTS PENDULAIRES

OBJECTIF GENERAL

→ Réduire de 50 % la part d'étudiants dans les transports en commun desservant le Domaine Universitaire lors des pics de fréquentation

INDICATEUR

> *Part des étudiants dans les transports en commun lors des pics de fréquentation identifiés*

OBJECTIF SPECIFIQUE : UGA (hors établissements-composantes) & Sciences Po Grenoble - UGA

→ Atteindre une part journalière moyenne d'agents* en télétravail de 25 % en 2027

INDICATEUR

> *Part journalière moyenne d'agents en télétravail (sur la semaine)*

*Pour les agents BIATSS avec des tâches réalisables en télétravail

ADAPTER LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT POUR RÉDUIRE ET MIEUX RÉGULER LES DEPLACEMENTS PENDULAIRES

ACTIONS A POURSUIVRE (★) OU A METTRE EN ŒUVRE

> Moduler les horaires d'arrivée des étudiants pour réduire la surfréquentation des transports en commun

- Engager un travail avec les AOM pour cibler les lignes et horaires à délester ainsi que pour évaluer les effets des actions engagées
- Cartographier les horaires de début de cours et les effectifs associés par site
- Expérimenter le décalage du début des cours (entre 7h30 et 8h30) avec certaines composantes

> Adapter les modalités d'étude pour réduire les déplacements des étudiants

- Expérimenter le passage en distanciel sur certains créneaux et pour certaines formations, en veillant à garantir une qualité de service optimale pour l'ensemble des sites

> Accompagner les choix de mobilité pour réduire la surfréquentation des transports en commun

- Informer les étudiants, en amont de l'inscription, sur les différents dispositifs de mobilité à disposition

> Adapter les modalités de travail pour réduire les déplacements du personnel

- Mettre à disposition une cartographie des tiers lieux de télétravail
- Prendre en charge les frais d'utilisation de tiers lieux en évaluant, en amont, les besoins
- Installer des équipements audiovisuels simples à utiliser et qualitatifs pour faciliter le distanciel

PILOTER ET OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

CONTEXTE DE L'UGA (hors établissements-composantes)

- En 2019, environ 15 800 déplacements réalisés sur les budgets de l'UGA soit **1 586 tonnes eCO2 émises**
- Baisse conjoncturelle du nombre de déplacements (- 29 %) et des émissions GES (- 39%) en 2022
 - Diminution principalement marquée pour les déplacements en avion
 - Réduction en partie due à l'inertie de la crise Covid-19
- Reprise des déplacements professionnels et des émissions GES en 2023
 - 1 318 tonnes eCO2 émises, mais toujours **en baisse de 17 % par rapport à 2019**

CONTEXTE DE GRENOBLE INP – UGA

- Baisse du nombre de déplacements entre 2020 et 2022, liée à la conjoncture
- Rebond en 2023

CONTEXTE DE SCIENCES PO GRENOBLE - UGA

- En 2019, environ 530 déplacements réalisés soit **114 tonnes eCO2 émises**
- En 2022, baisse conjoncturelle du nombre de déplacements (- 40 %) et des émissions GES (-70 %)
- En 2023, confirmation de la baisse observée depuis 2022. Cela peut montrer un véritable changement de pratique sur la durée.
 - **37 tonnes eCO2 émises, toujours en baisse de 67 % par rapport à 2019**

CONTEXTE DE L'ENSAG – UGA

- En 2021, baisse conjoncturelle des émissions GES causée par le Covid-19 mais absence de données pour 2019
- En 2023, reprise des déplacements professionnels : **71 tonnes eCO2 émises, en baisse de 17 % par rapport à 2022**
- Pas de dissociation entre les déplacements professionnels et pédagogiques

PILOTER ET OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

OBJECTIF GENERAL

→ Réduire d'au moins un tiers les émissions GES des déplacements professionnels d'ici 2030 (base 2023)

INDICATEUR

> *Émissions GES des déplacements professionnels*

PILOTER ET OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

ACTIONS A POURSUIVRE (★) OU A METTRE EN ŒUVRE

> ***Accompagner à questionner l'intérêt de chaque déplacement et identifier de potentielles alternatives***

- Mettre en place un module de calcul de l'empreinte carbone des déplacements, intégré aux logiciels de gestion des déplacements professionnels
- Mettre à disposition des agents un arbre de décision pour permettre de questionner l'intérêt d'un déplacement et de proposer des alternatives à chaque situation
- Rappeler les dispositions du plan de mobilité durable dans les logiciels de déplacements professionnels

> ***Permettre le suivi de l'empreinte carbone des déplacements pour les structures et le pilotage de sa réduction***

- Créer des requêtes d'extraction des données des logiciels de gestion des déplacements professionnels permettant la mise à disposition des données de missions
- Mettre à disposition des indicateurs sur les déplacements professionnels ★
- Fixer annuellement des objectifs de réduction des déplacements et des émissions GES associées avec les structures

> ***Sensibiliser aux enjeux des déplacements professionnels à travers des ateliers participatifs et des communautés de pratiques***

- Déployer des ateliers thématiques sur la mobilité (ex. Fresque de la mobilité...) ★
- Développer des ateliers sur la réduction de l'impact environnemental de la mobilité, tel que *Ma Terre en 180 minutes* ★

ENGAGEMENT N°6

REDUIRE L'USAGE DES MOBILITÉS CARBONÉES DANS LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

CONTEXTE DE L'UGA (hors établissements-composantes)

- En 2023, l'avion et la voiture étaient responsables de 98 % des émissions GES des déplacements professionnels
 - 45 % des déplacements réalisés en voiture et émettent 27 % des émissions GES
 - 11 % des déplacements réalisés en avion et émettent 71 % des émissions GES
 - Le train, 2ème mode de déplacement le plus utilisé, est responsable de seulement 2 % des émissions GES des déplacements professionnels
- Charte d'engagement pour des déplacements professionnels écoresponsables adoptée en Conseil d'administration en octobre 2023 : recommande l'usage du train ainsi que le covoiturage et l'écoconduite (réduction de la vitesse notamment)
- Dernière politique voyage de l'UGA diffusée en 2017 : autorise notamment la réservation en 1ère classe pour les trajets supérieurs à 3h30 ou avec aller-retour dans la journée

CONTEXTE DE GRENOBLE INP – UGA

- En 2023, 14 % des déplacements professionnels ont été effectués en avion et 24 % en voiture
- La politique voyage de Grenoble INP – UGA (2021 – 2025) repose sur trois principes pour se déplacer moins, se déplacer autrement, se déplacer mieux :
 - Privilégier les transports en commun et le train
 - Les voyages en avion sont autorisés lorsque le temps de trajet par le train est supérieur à 6h avec possibilité de déroger au tarif 2ème classe (pour le train) ou classe économique (pour l'avion), dans la limite d'un surcoût de 30% pour assurer une meilleure qualité des déplacements et/ou leur performance environnementale, sous certaines conditions

CONTEXTE DE SCIENCES PO GRENOBLE - UGA

- En 2023, 25 % des déplacements sont réalisés avec un mode de déplacement carboné et représentent 95 % des émissions GES des déplacements professionnels
- L'avion compte pour 17 % des déplacements et 84 % des émissions GES ; la voiture 8% des déplacements pour 11 % des émissions GES

CONTEXTE DE L'ENSAG – UGA

- Très peu de déplacements professionnels en voiture en dehors des déplacements pédagogiques
- Pas de dissociation entre les déplacements professionnels et pédagogiques

ENGAGEMENT N°6

REDUIRE L'USAGE DES MOBILITÉS CARBONÉES DANS LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

OBJECTIF GENERAL

→ Réduire d'au moins un tiers les émissions GES des déplacements professionnels réalisés pour chacun des modes carbonés (voiture et avion) d'ici 2030 (base 2023)

INDICATEUR

> *Émissions GES des déplacements professionnels effectués pour chacun des modes carbonés (voiture et avion)*

REDUIRE L'USAGE DES MOBILITÉS CARBONÉES DANS LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

ACTIONS A POURSUIVRE (★) OU A METTRE EN ŒUVRE

> *Faire évoluer les procédures et outils de gestion pour faciliter l'utilisation des modes de déplacement décarbonés*

- Faire évoluer la politique voyage pour :
 - Imposer l'usage du train ou du bus en remplacement de l'avion (trajet inf. à 6h en train) et de la voiture (trajet sup. à 200 km)
 - Permettre la réservation en 1^{ère} classe à l'initiative de la structure qui prend en charge le déplacement
 - Favoriser la prise en charge de nuitées supplémentaires
 - Autoriser des déplacements d'une durée plus longue dans le cas d'utilisation de mobilités douces
- Proposer automatiquement dans les logiciels de gestion des alternatives en train ou en bus pour les déplacements en voiture ou en avion

> *Créer les conditions pour permettre le covoiturage pour les déplacements professionnels*

- Garantir la couverture des assurances de l'établissement dans le cadre du covoiturage professionnel
- Promouvoir l'utilisation de plateformes de covoiturage en les interfaçant avec l'outil de gestion des déplacements professionnels
- Mettre à disposition un outil ou une plateforme pour favoriser le covoiturage professionnel, avec des véhicules personnels, en ciblant les destinations les plus fréquemment parcourues (Valence, Lyon, Chambéry...)
- Faciliter le covoiturage avec les véhicules professionnels à travers le déploiement d'un logiciel de gestion permettant cette option.

REDUIRE L'USAGE DES MOBILITÉS CARBONÉES DANS LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

ACTIONS A POURSUIVRE (★) OU A METTRE EN ŒUVRE (suite)

> Former le personnel à l'écoconduite

- Proposer une formation à l'écoconduite
- Définir les modalités de formation des principaux utilisateurs de la voiture dans le cadre des déplacements professionnels

> Analyser les déplacements récurrents pour proposer des solutions adaptées

- Étudier des solutions pour optimiser les déplacements professionnels récurrents, notamment la mise en place d'une navette entre Grenoble et Valence ou d'une communauté de covoiturage ★
- Engager un dialogue avec la Région pour améliorer les conditions de transport entre Valence et Grenoble, notamment en matière de rénovation du matériel roulant et d'optimisation des horaires de desserte

> Faciliter l'usage du vélo pour les déplacements professionnels de courtes distances

- Mettre à disposition une flotte de vélos professionnels ★
- Développer et faciliter l'accès aux offres en libre-service sur nos différents sites ★
- Proposer de l'information et de la formation à la mobilité intersites via des itinéraires conseillés notamment

PILOTER LA FLOTTE DE VÉHICULES PROFESSIONNELS ET GÉRER SON RENOUVELLEMENT

CONTEXTE DE L'UGA (hors établissements-composantes)

- En 2024, **118 véhicules** répartis dans environ 20 structures différentes dont **80 % en motorisation thermique**
- Distances parcourues relativement variables et faibles pour une partie du parc : entre 600 000 et 700 000 km au total
- **Peu de mutualisation et pas de suivi centralisé** des utilisations et des entretiens
- Renouvellement moyen de 5 véhicules par an sur les 10 dernières années avec des contraintes réglementaires nationales et locales :
 - Nouvelle gestion des mobilités pour l'Etat : 50 % de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement, minimum 37 % de véhicules électriques mise en place d'un outil de gestion
 - Circulaire engagements pour la transformation écologique de l'Etat : réduction du parc et développement de la mutualisation
 - Zone à faibles émissions (ZFE) : d'ici juillet 2025, la moitié de la flotte est concernée par les restrictions de circulation

CONTEXTE DE GRENOBLE INP – UGA

- Grenoble INP – UGA possède 12 véhicules dont 1 en location.
 - Motorisation : 33 % électrique ; 33 % essence ; 25 % diesel et 8 % gaz naturel
- Peu de vision sur le nombre de kilomètre parcourus
- Les émissions GES de la flotte automobile représente une faible part du bilan GES (~0,1 %)

CONTEXTE DE SCIENCES PO GRENOBLE - UGA

- En 2024, **1 véhicule thermique possédé** et non mutualisé
- Coût annuel moyen (carburant entretien et assurance) : 1,6k €

CONTEXTE DE L'ENSAG – UGA

- En 2024, **4 véhicules (3 minibus et 1 voiture)** en motorisation thermique
- **Véhicules non mutualisés**
- Distances parcourues estimées à partir des dépenses en carburant : 72 000 km
- Coût annuel moyen (carburant et péage) : 12k€

PILOTER LA FLOTTE DE VÉHICULES PROFESSIONNELS ET GÉRER SON RENOUVELLEMENT

OBJECTIFS GENERAUX

- Réduire la taille de la flotte de véhicules professionnels de l'établissement d'au moins 10 % entre 2022 et 2030
- Atteindre une part de 50 % de véhicules alternatifs ou à faibles émissions (hybrides ou électriques) en 2030

INDICATEURS

- > *Nombre de véhicules professionnels*
- > *Part des véhicules alternatifs ou à faibles émissions*

PILOTER LA FLOTTE DE VÉHICULES PROFESSIONNELS ET GÉRER SON RENOUVELLEMENT

ACTIONS A POURSUIVRE (★) OU A METTRE EN ŒUVRE

> *Améliorer la connaissance des véhicules et de leur utilisation*

- Recenser les véhicules et leurs caractéristiques auprès de chaque structure ★
- Cartographier avec précision les usages des principales structures en possession de véhicules

> *Mettre en place une supervision centralisée de la flotte pour améliorer son suivi*

- Déployer un logiciel de gestion de la flotte de véhicules pour améliorer son suivi et permettre de favoriser l'autopartage et le covoiturage grâce aux modules dédiés
- Définir les modalités de supervision et de pilotage de la flotte de véhicules ★

> *Programmer la réduction de la flotte de véhicules et définir les modalités de renouvellement*

- Étudier les alternatives possibles pour chaque usage, en précisant le coût, les avantages et contraintes de chacune d'elle ★
- Définir un cadre au renouvellement des véhicules, précisant les critères et alternatives possibles
- Rencontrer les principales structures en possession de véhicules pour échanger sur les perspectives d'évolution de leur flotte
- Mettre en place un marché pour le recours à l'autopartage ★
- Développer, faciliter et communiquer sur la mise à disposition de véhicules mutualisés sur tous les sites

ENGAGEMENT N°8

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET LES AMÉNAGEMENTS DE MOBILITÉ DÉCARBONÉE SUR TOUS LES SITES

CONTEXTE DE L'UGA (hors établissements-composantes)

- **Usage du vélo en croissance**
 - Augmentation de la pratique des modes actifs (enquêtes sur les habitudes de déplacements du personnel et des étudiants) : + 15 % entre 2017 et 2023
 - Comptage journalier du Domaine Universitaire en hausse de 27 % sur la période 2017-2023
 - Développement des infrastructures cyclables sur la plupart des sites : Chronovélo à Grenoble et Cycléo à Valence
 - Développement du nombre de stationnement : environ 4 600 places disponibles en 2024
- **Développement des véhicules électriques**
 - **Sites peu dotés en points de recharge publics** : seuls 2 bornes publiques sur le Domaine Universitaire et aucune à Valence
 - Enjeu territorial de **maillage du réseau** de recharge

CONTEXTE DE GRENOBLE INP – UGA

- L'usage du vélo est constant sur les 3 dernières années (entre 32 % et 35 %)
- Aménagement cyclables des sites Grenoblois à ce jour :
 - GreEn-ER : 136 places (hors abris) et 1 abris sécurisés de 120 places
 - Minatec : 87 places (hors abris) et 1 abris sécurisé de 116 places
 - Viallet : 122 places (hors abris) et 2 abris sécurisés de 60 places
- Le site de GreEn-ER est équipé de 5 bornes de recharge véhicules (double emplacement)

CONTEXTE DE SCIENCES PO GRENOBLE - UGA

- **Contexte similaire à celui de l'UGA** avec également 20 places vélos dans l'établissement accessible au personnel
- **De nombreux racks et un abris vélo de 50 places à proximité**

CONTEXTE DE L'ENSAG – UGA

- Installation en 2023 d'un **parking vélo de 110 places sécurisées** dans l'école et de **48 places par Grenoble Alpes Métropole devant le bâtiment**
- **Réalisation d'un « plan vélo » en 2024** dédié au développement de l'usage du cycle, mis à jour du document prévu courant 2025

ENGAGEMENT N°8

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET LES AMENAGEMENTS DE MOBILITÉ DÉCARBONÉE SUR TOUS LES SITES

OBJECTIFS GENERAUX

- Augmenter le nombre de places de stationnement pour vélos de 20 % d'ici 2030 (base 2023), avec une distinction par site selon les besoins exprimés
- Atteindre un total d'au moins 20 points de recharge électrique publics supplémentaires d'ici 2030

INDICATEURS

- > *Nombre de places de stationnement pour vélos disponibles*
- > *Nombre de points de recharge publics disponibles*

OBJECTIF SPECIFIQUE : UGA (hors établissements-composantes)

- Installer 10 abris à vélos sécurisés (modules ou aménagement de locaux) d'ici 2030 pour atteindre 500 places sécurisées supplémentaires

INDICATEUR

- > *Nombre d'abris à vélos sécurisés installés*

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET LES AMÉNAGEMENTS DE MOBILITÉ DÉCARBONÉE SUR TOUS LES SITES

ACTIONS A POURSUIVRE (★) OU A METTRE EN ŒUVRE

> Développer les infrastructures de stationnement de vélos, notamment les stationnements sécurisés

- Recenser les besoins des structures en termes d'installation et d'aménagement de stationnement de vélos et d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) ★
- Définir un calendrier de déploiement des stationnements de vélos

> Adapter les infrastructures de circulation pour les cycles et les piétons

- Échanger avec les AOM sur le déploiement des aménagement cyclables et de cheminement piéton ★
- Développer le réseau cyclable du Domaine Universitaire pour mieux le connecter avec le réseau Chronovélo et permettre un meilleur partage des flux
- S'assurer de la bonne intégration des sites de Valence dans le projet de développement du réseau *Cycléo*

> Accélérer l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques de services et des utilisateurs de tous les sites

- Définir des plans d'installation de bornes de recharge sur les espaces publics avec les acteurs en charge de leur déploiement (Grenoble Alpes Métropole et Service public Des Énergies dans la Drôme)
- Recenser les parkings de l'établissement concernés par l'obligation d'installation de bornes de recharge
- Définir une politique sur le déploiement et les conditions d'utilisation des bornes de recharge sur les parkings de l'établissement

DÉVELOPPER L'USAGE DES MODES DE DÉPLACEMENT DÉCARBONÉS POUR LES MOBILITÉS INTERNATIONALES DES ÉTUDIANTS

CONTEXTE DE L'UGA (hors établissements-composantes)

- Déplacements des étudiants dans le cadre de stages et mobilités sortantes
 - Environ 11 600 stages par an **dont 7 % à l'étranger** pour 10,53 millions de kilomètres en 2023
 - Mobilités sortantes, en baisse structurelle : 930 en 2019 et 530 en 2023
 - Déplacements à l'étranger représentent près de **80 % des émissions GES des déplacements des étudiants**
 - 550 déplacements vers l'Europe pour 17 % des émissions GES
 - 630 déplacements à l'international pour 61 % des émissions GES
- **Principal contributeur : l'avion** pour 99 % des émissions GES des déplacements à l'étranger

CONTEXTE DE GRENOBLE INP – UGA

- Données non possédées pour 2023

CONTEXTE DE SCIENCES PO GRENOBLE - UGA

- La mobilité à l'étranger est **obligatoire pour l'ensemble des étudiants de 2ème année** : en 2023, 213 mobilités pour 122 tonnes eCO2
- Au niveau master, les mobilités à l'étranger émettent 38 tonnes de CO2 (échanges et stages)
 - **Principal contributeur : l'avion** pour 93% des émissions GES des déplacements
- Création d'un fond de soutien à l'utilisation des mobilités douces (critères d'éligibilités actuellement en discussion)

CONTEXTE DE L'ENSAG – UGA

- Pour la mobilité internationale représente **46 mobilités pour 40,8 tonnes de CO2.**
 - L'avion représente 75% des émissions GES des déplacements

ENGAGEMENT N°9

DÉVELOPPER L'USAGE DES MODES DE DÉPLACEMENT DÉCARBONÉS POUR LES MOBILITÉS INTERNATIONALES DES ÉTUDIANTS

OBJECTIF GENERAL

→ Réduire d'au moins un tiers les émissions GES des mobilités des étudiants réalisées en avion d'ici 2030 (base 2023)

INDICATEUR

> *Émissions GES des mobilités des étudiants effectuées en avion*

DÉVELOPPER L'USAGE DES MODES DE DÉPLACEMENT DÉCARBONÉS POUR LES MOBILITÉS INTERNATIONALES DES ÉTUDIANTS

ACTIONS A POURSUIVRE (★) OU A METTRE EN ŒUVRE

> Déployer des dispositifs de sensibilisation aux mobilités décarbonées

- Demander aux étudiants de mesurer l'empreinte carbone de leur déplacement au moment du dépôt de candidature pour la mobilité, à travers un outil comparatif des modes de déplacements pour une destination (coût, temps porte-à-porte, empreinte carbone) en ligne ou intégré aux systèmes d'informations
- Informer et sensibiliser les étudiants à l'empreinte carbone des mobilités internationales (guide, ateliers participatifs, calculateur CO2, hackathon...)

> Développer des mécanismes pour favoriser les mobilités moins carbonées

- Mettre en place une incitation financière pour privilégier les alternatives à l'avion ou à la voiture (équivalente à la majoration de l'indemnité Erasmus+, déplacement uniquement) *
- Consulter les étudiants sur les mécanismes à mettre en place, en les informant et les sensibilisant en amont

> Faire évoluer les procédures relatives aux accords de partenariats

- Intégrer systématiquement une dimension « Transformation Écologique » dans les accords de partenariats

* Grenoble INP – UGA ne s'engage pas sur cette action

ADAPTER LES DEPLACEMENTS D'ETUDES EN FRANCE (STAGES, ALTERNANCES, SORTIES SUR LE TERRAIN...) POUR FAVORISER LEUR DÉCARBONATION

CONTEXTE DE L'UGA (hors établissements-composantes)

- Environ 11 600 stages par an dont plus de 90 % en France
 - Les $\frac{3}{4}$ ont lieu dans la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Représentent plus de 20 % des émissions GES des déplacements des étudiants soit 210 tonnes eCO₂
- Déplacements d'études également dans le cadre d'alternances, d'études de terrain ou de visites d'entreprises
 - Plus complexes à suivre car absence d'informations complètes dans les systèmes d'information

CONTEXTE DE GRENOBLE INP – UGA

- Données non possédées pour 2023

CONTEXTE DE SCIENCES PO GRENOBLE - UGA

- **771 stages dont 135 à l'étranger** (pas d'analyse spécifique sur l'impact GES des stages pour l'instant)
- Alternance non prise en compte pour l'instant

CONTEXTE DE L'ENSAG – UGA

- Enjeu spécifique sur les sorties de terrain : 3 minibus sont utilisables pour les visites de terrains.
Leur analyse permet d'avoir une estimation par les consommations de carburant : **sur 2023, 14 teqCO₂**.
- « Charte pour les Voyages Pédagogiques » votée en CFVE en 2024 :
 - Le temps de trajets ne doit pas dépasser $\frac{1}{3}$ du temps total du voyage.
 - Les déplacements lointains devront donc durer plus longtemps que ceux qui concernent des destinations proches.
 - Dans la mesure du possible, le bilan carbone des déplacements ne doit pas dépasser 1.3 kg CO₂ / 10 km, avec une limite de 200 kg CO₂ : cela représente 5 000 km en minibus ou bien 1 750 km en bus.
- Pas de cursus en alternance et stages non pris en compte pour l'instant.
- Met à disposition des titres de transports lorsque la visite est effectuée dans le cadre du programme pédagogique

ENGAGEMENT N°10

ADAPTER LES DEPLACEMENTS D'ETUDES EN FRANCE (STAGES, ALTERNANCES, SORTIES SUR LE TERRAIN...) POUR FAVORISER LEUR DÉCARBONATION

OBJECTIF GENERAL

→ Réduire d'au moins 25 % les émissions de gaz à effet de serre des déplacements d'études d'ici 2030 (base 2023)

INDICATEUR

> *Émissions GES des déplacements d'études en France*

ADAPTER LES DEPLACEMENTS D'ETUDES EN FRANCE (STAGES, ALTERNANCES, SORTIES SUR LE TERRAIN...) POUR FAVORISER LEUR DÉCARBONATION

ACTIONS A POURSUIVRE (★) OU A METTRE EN ŒUVRE

> Informer les étudiants et les équipes pédagogiques pour rendre les déplacements moins carbonés

- Informer les étudiants sur les outils leur permettant de mesurer l'empreinte carbone de leur déplacement
- Informer les équipes pédagogiques des outils permettant de connaître l'accessibilité d'un lieu en transport en commun ou en mobilité douce

> Faire évoluer les procédures et le fonctionnement de l'établissement pour favoriser des déplacements d'études moins carbonés

- Rédiger une charte d'engagement à l'utilisation de modes de déplacements responsables, signée par l'étudiant et disponible en annexe de la convention de stage ou du contrat d'alternance
- Favoriser l'accès en transport en commun pour les lieux pour lesquels cela est possible
- Mettre à disposition des titres de transport aux étudiants
- Dédier des véhicules électriques pour les sorties sur le terrain
- Consulter les étudiants sur les mécanismes à mettre en place, en les informant et les sensibilisant en amont
- Étudier la possibilité d'adapter les rythmes de stages ou d'alternance

ENGAGEMENTS		OBJECTIFS
1.	Développer le covoiturage pour les déplacements pendulaires du personnel et des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> > Réduire l'autosolisme à moins de 60 % des utilisateurs de la voiture d'ici 2030 > Réduire de moitié la part d'utilisation de la voiture pour les déplacements pendulaires d'ici 2030 (base 2023)
2.	Développer les mobilités actives pour les déplacements pendulaires du personnel et des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> > Augmenter et maintenir la part d'utilisateurs des mobilités actives, pour les déplacements pendulaires, pour chaque public (personnel et étudiant) à plus de 55 % d'ici 2030
3.	Améliorer l'usage des transports en commun sur certains sites pour les déplacements pendulaires du personnel et des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> > Augmenter la part d'utilisateurs des transports en commun à plus de 30 % pour le personnel et à plus de 50 % pour les étudiants des sites de Valence d'ici 2030 > Augmenter la part d'utilisateurs des transports en commun à plus de 30 % pour le personnel du Site Santé d'ici 2030
4.	Adapter les règles de fonctionnement de l'établissement pour réduire et mieux réguler les déplacements pendulaires	<ul style="list-style-type: none"> > Réduire de 50 % la part d'étudiants dans les transport en commun desservants le Domaine Universitaire lors des pics de fréquentation
5.	Piloter et optimiser les déplacements professionnels	<ul style="list-style-type: none"> > Réduire d'au moins un tiers les émissions GES des déplacements professionnels d'ici 2030 (base 2023)
6.	Réduire l'usage des mobilités carbonées dans les déplacements professionnels	<ul style="list-style-type: none"> > Réduire d'au moins un tiers les émissions GES des déplacements professionnels réalisés pour chacun des modes carbonés (voiture et avion) d'ici 2030 (base 2023)
7.	Piloter la flotte de véhicules professionnels et gérer son renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> > Réduire la taille de la flotte de véhicules professionnels de l'établissement d'au moins 10 % entre 2022 et 2030 > Atteindre une part de 50 % de véhicules alternatifs ou à faibles émissions (hybrides ou électriques) à 2030
8.	Développer les infrastructures et les aménagements de mobilité décarbonée sur tous les sites	<ul style="list-style-type: none"> > Augmenter le nombre de places de stationnement pour vélos de 20 % sur chaque site d'ici 2030 (base 2023) > Atteindre un total d'au moins 20 points de recharge électrique publics supplémentaires d'ici 2030
9.	Développer l'usage des modes de déplacement décarbonés pour les mobilités internationales des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> > Réduire d'au moins un tiers les émissions GES des mobilités des étudiants réalisées en avion d'ici 2030 (base 2023)
10.	Adapter les déplacements d'études en France (stages, alternances, sorties...) pour favoriser leur décarbonation	<ul style="list-style-type: none"> > Réduire d'au moins 25 % les émissions de gaz à effet de serre des déplacements d'études d'ici 2030 (base 2023)